
**FONDS SPECIAL DE SOUTIEN
AU SECTEUR DE L'ENERGIE**

<p>RAPPORT D'ACTIVITES DU FONDS SPECIAL DE SOUTIEN AU SECTEUR DE L'ENERGIE (FSE) AU 30 NOVEMBRE 2015</p>

1. Mobilisation des ressources

- Les taxes parafiscales recouvrées au cours du mois de novembre 2015 s'élèvent à 4,6 milliards FCFA, ce qui porte le cumul des taxes parafiscales recouvrées depuis le début de l'année à 44 milliards FCFA, soit 104% du montant budgétisé.
- A la faveur de l'adoption de la loi de finances initiale de l'année 2015, des ressources budgétaires d'un montant global de 19,4 milliards FCFA ont été affectées au FSE. Cette dotation budgétaire a été annulée au profit notamment du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) et de Senelec.
- La quote-part versée par Senelec en novembre 2015 au titre de la sécurisation des approvisionnements en combustible s'élève à 19,9 milliards FCFA. Ce qui porte le cumul des versements reçus en 2015 à 169,3 milliards FCFA, soit 80% du montant budgétisé.
- Au total, les ressources recouvrées par le FSE au 30 novembre s'élèvent à 219 milliards FCFA soit 78 % du montant budgétisé. Ce montant prend en compte le report budgétaire de l'exercice 2014 pour un montant de 5,7 milliards FCFA.

2. Emploi des ressources

- Durant le mois de novembre 2015, le FSE a réglé, au titre de l'approvisionnement en combustible de Senelec, 35,9 milliards FCFA, portant ainsi, le montant décaissé pour ce chapitre à 200,4 milliards FCFA, soit 73% du montant budgétisé. Sur ce montant payé en 2015, la quotité prise en charge grâce aux versements effectués par Senelec s'élève à 169,3 milliards FCFA.
- Dans le cadre du financement des investissements, le FSE a versé, à Senelec, sur l'année 2015, un montant de 1,9 milliards FCFA devant servir au règlement des factures dues à Wartsila dans le cadre du contrat d'extension de la centrale de Boutoute.
- Les charges de fonctionnement du FSE, pour le mois de novembre 2015, s'élèvent à 19,8 millions FCFA. Ce qui porte le cumul des charges de fonctionnement du FSE à 311 millions FCFA soit 72% du montant budgétisé au titre de l'exercice.